



*Ville de Cerny*  
*Essonne*  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**DÉCISION N° 33/2025 – 9.1**

Date : 28 novembre 2025

Objet : **Convention avec le PNR de mise à disposition de panneaux d'entrée de ville « Commune du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français »**

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a fait l'acquisition de panneaux d'entrée de ville, il propose la mise à disposition de 8 panneaux de taille différentes comme suit :

Panneaux d'entrée de ville E33B « Commune du Parc naturel régional du Gâtinais français »	Nombre	Fixations	Nombre
1000x300 mm	8	40x40 mm	
1300x300 mm		40x80 mm	4
1600 x 300 mm		80x80 mm	8

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,

**DÉCIDE** la signature de la convention avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français représentée par son Président, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, relative à la mise à disposition des panneaux d'entrée de ville.

Equipements mis à disposition : 8 panneaux dimension 1000x300 mm et 12 fixations.

Durée de la convention : 1 an, renouvelée par reconduction tacite.

Engagements de la commune :

La commune prendra en charge la pose et l'entretien du matériel.

Pour extrait conforme,  
Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

